

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur la révision générale du PLU de Tolla

Par arrêté n° N°072/2026 du 13/03/206 le président de la communauté de commune du Celavu Prunelli a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision générale du PLU de Tolla qui se déroulera durant 37 jours consécutifs du lundi 13 avril 2026 à 09h00 au mardi 19 mai 2026 à 17h00.

Le Plan Local d'Urbanisme de Tolla, arrêté en 2025, organise le développement de la commune en privilégiant une urbanisation concentrée autour du village, tout en renforçant la protection des espaces naturels et agricoles. Il traduit une volonté de préserver les paysages, la biodiversité et les activités pastorales, tout en soutenant un développement local fondé sur la valorisation du lac, le tourisme durable et l'amélioration des équipements et des mobilités. Le document prend également en compte les risques naturels, la qualité architecturale du bâti et les objectifs environnementaux régionaux, afin de concilier attractivité du village de montagne et préservation durable de son environnement.

Par décision N° E25000055 /20 en date du 26.11.2025, Madame la présidente du Tribunal Administratif de Bastia désigne monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA en qualité de Commissaire Enquêteur, et madame Carole BOUCHER en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant

Un registre d'enquête sera ouvert par la mairie de Tolla ainsi que par l'intercommunalité du Celavu Prunelli et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les intéressés pourront y consigner leurs observations, propositions et contre-propositions. Ils pourront aussi les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur. Celui-ci les avisera et les annexera au registre d'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- Par courrier jusqu'au 19 mai 2026 inclus (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à au siège de l'intercommunalité du Celavu-Prunelli Funtanaccia - BP 90 038 - 20129 Bastelicaccia
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé :
 - Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7200/>
 - Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7200@registre-dematerialise.fr

Les contributions adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7200> et donc visibles par tous.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en mairie ainsi qu'au siège de la communauté de communes le public et les déclarations des intéressés les :

- Lundi 13 avril 2026 (09 h 00 - 12 h 00) à Tolla
- Samedi 25 avril 2026 (09 h 00 - 12 h 00) à Tolla,
- Jeudi 30 avril (13 h 00 - 16 h 00) au siège de la communauté de communes
- Mercredi 06 mai (09 h 00 - 12 h 00) à Tolla
- Mardi 19 mai (14 h 00 - 17 h 00) à Tolla.

A l'expiration d'un délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre papier et au registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur dressera après clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations. Le Président disposera de 15 jours pour produire les observations éventuelles en réponse.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public.

A l'issue de l'enquête, le projet de mise en compatibilité éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de celle-ci, seront soumis au conseil communautaire, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.